
Adresse de la société populaire de Vermenton (Yonne), lors de la séance du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vermenton (Yonne), lors de la séance du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 220;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17709_t1_0220_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

pierre, cette justice éternelle et immuable qui protège l'innocent en punissant le coupable. Nous ne voulons que la terreur qui fait pâlir le crime; nous repoussons celle qui atteint l'homme probe et vertueux. La terreur engendre des esclaves, elle est l'appui de la tyrannie; la justice fait aimer les loix, elle est la base d'un gouvernement libre.

Législateurs, restez à votre poste, notre confiance vous y invite, le bien public vous le commande.

Guerre aux factieux, aux intrigants, aux anarchistes! paix aux patriotes, aux citoyens vertueux! vive la République! vive la Convention!

HENOT, *président*,
BELONSE, THIBAUT, *secrétaires*.

4

Le citoyen Cornu, agent national du district de Dinan, département des Côtes-du-Nord, annonce quatre-vingt-treize marcs d'argenterie trouvés dans la grange d'un émigré.

Renvoi à la commission des revenus nationaux (6).

L'agent national du district de Dinan annonce qu'il a été trouvé dans la grange d'une ferme appartenante à un émigré, 93 marcs d'argenterie, qui font route pour la Trésorerie nationale, accompagnés de 1588 autres marcs provenant des dépouilles du fanatisme (7).

5

Le même agent national annonce qu'une métairie, estimée 7030 L 10 sols, vient d'être vendue 26 705 L.

Renvoi au comité des Finances (8).

L'agent national de Dinan, département des Côtes-du-Nord, annonce que les biens d'émigrés se vendent très avantageusement dans ce district; qu'une métairie estimée 7030 L 10 s., a été vendue 26 705 L (9).

6

La société populaire de Vermenton^a, département de l'Yonne, et celle de Coulanges-sur-Yonne^b [Yonne], félicitent la Convention sur ses décrets qui ont rendu

(6) P.-V., XLVII, 202.

(7) Bull., 29 vend. (suppl.); *Moniteur*, XXII, 268; *J. Fr.*, n° 751.

(8) P.-V., XLVII, 203.

(9) Bull., 5 brum. (suppl.).

la liberté à une foule de patriotes, et déclarent que leur point de ralliement est la Convention.

Mention honorable et insertion au bulletin (10).

a

[*La société populaire de Vermenton à la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III*] (11)

Citoyens représentans,

Chers à nos coeurs, et plus que jamais dignes de notre confiance, nous voyons avec l'intérêt de la probité et de la vertu, vos élans formidables et courageux pour terrasser et anéantir avec le moderne tyran, tous les satellites sanguinaires qui lui étaient dévoués.

Ils s'agitent en tous sens les monstres, pour appeler de nouveau sur la surface de la république, la terreur, le carnage et la mort. Mais votre sagesse les observe; qu'ils tremblent, ils périront.

Nous avons appris avec horreur l'assassinat du représentant Tallien, nous ne pouvons qu'attribuer aux complices de ce nouveau Cromwel l'attentat porté à la représentation nationale.

Citoyens représentans restés fermes à votre poste, achevez votre ouvrage, maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Braves ainsi que vous l'avez fait les poignards et les assassins, nous jurons de ne reconnoître d'autre centre d'unité que la Convention, de vous faire un rempart de nos corps, et le dernier de nous périra avant que vous soyez atteints.

La postérité reconnoissante vous nommera ses libérateurs, nous jouissons d'avance du bienfait de vos travaux, et notre cri unanime sera toujours, vive la Convention nationale! vive la République une et indivisible!

DUNERUE, *président*,
BINOUT, *secrétaire*.

b

[*La société populaire de Coulanges-sur-Yonne à la Convention nationale, s. d.*] (12)

Liberté Egalité Fraternité ou la mort

Citoyens représentans,

Le sanctuaire des loix retenty de félicitations sur la révolution que vous avez opérée le neuf thermidor. Vous avez rendu la liberté à une infinité de patriotes opprimés, des maris à leurs épouses et des pères à leurs enfans; la

(10) P.-V., XLVII, 203.

(11) C 322, pl. 1355, p. 4.

(12) 322, pl. 1355, p. 3, reçue le 16 vendémiaire.